



∞ VIELLA ∞

34, Grand' rue du Pacherenc - 32400 Viella
Tel : 05 62 69 74 16 Mail : viella-32@wanadoo.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Novembre 2015 – Numéro 18



Le Mot du Maire

Comme nous nous y sommes engagés, chaque année au début de l'automne, le Conseil Municipal vous propose un nouveau numéro de notre "Bulletin Municipal".
En cette année 2015, il portera le n° 18.

Dans le dernier numéro de Décembre 2014, nous avons donné la parole aux associations de notre commune. Nous en avons malheureusement oublié une : il s'agit du Comité des Fêtes du Quartier Saint-Pierre.

Je suis responsable de cet oubli et doublement coupable puisque j'habite ce quartier.

Je souhaite réparer cet oubli et présenter mes excuses au Président de ce comité ainsi que à tous les membres qui le composent, mais aussi aux bénévoles qui travaillent avec eux pour nous proposer plusieurs fois dans l'année des animations et des manifestations intéressantes. Elles nous permettent de nous retrouver pour passer d'agréables moments.

Malgré cet oubli, je souhaite qu'ils continuent à animer notre village et je les remercie pour toutes les actions qu'ils nous proposent.

Un chantier est en cours actuellement au niveau du bâtiment des anciens vestiaires du stade Henry LACASSAGNE.

La construction de "**La Maison de la Chasse et des Associations**" a démarré.

Grâce à l'appui de nombreux chasseurs, ce chantier est pratiquement terminé.

Le Conseil Municipal a voté un crédit d'investissement de 15 000 € au budget 2015, pour l'achat des fournitures. La main d'œuvre étant fournie gratuitement par un certain nombre d'adhérents de La Saint Hubert Viellanaise que je remercie très sincèrement pour leur travail et leur investissement au service de notre collectivité. Ils n'étaient pas toujours très nombreux mais leurs connaissances, leurs compétences, leur savoir-faire, leur envie de construire un local fonctionnel et attrayant méritent d'être soulignés. Le fruit de leur travail est exemplaire.

J'associe dans mes remerciements certaines épouses qui chaque samedi de travail ont concocté des menus de grande qualité pour restaurer les participants et permettre de terminer les journées de travail par un moment de convivialité. **MERCI à TOUTES et à TOUS.**

Je ne peux m'empêcher de citer Philippe GELUCK qui a écrit :

"Si on payait mieux les bénévoles, ça donnerait peut-être envie à plus de gens de travailler gratuitement".

En cette année 2015, on nous parle beaucoup de réorganisation territoriale. La commune est l'institution de base de notre démocratie ; elle doit en rester le premier maillon.

Le bloc communal est l'échelon le plus proche des citoyens. Cela implique que la commune dispose des moyens financiers qui lui permettent d'agir. Or, la baisse des dotations imposée unilatéralement par l'État compromet notre capacité d'action. Elle entrainera une diminution sensible de l'investissement public et mettra en difficulté un certains nombres d'acteurs économiques locaux.

Dans le même temps, nous constatons une hausse des charges : c'est l'accessibilité, c'est la T.V.A. c'est le Grenelle de l'Environnement, etc.

La Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) votée le 7 Août 2015, fixe un seuil arbitraire de 15 000 habitants sans tenir compte des réalités et de la densité de population de nos territoires pour les intercommunalités.

Avec le Conseil Municipal, je serai vigilant à ce que la fixation de l'intérêt communautaire par les élus constitue un principe essentiel pour la bonne organisation du bloc communal.

Pas de transfert de nouvelles compétences sans projet.

L'intercommunalité : **oui**, un outil au service de notre commune et **non** l'instrument de notre extinction.

Alors que l'on entend le chœur de la pensée unique, je souhaite que la Commune et la Communauté de Communes demeurent le niveau pertinent où s'expriment les solidarités de proximité, où se forge la citoyenneté, où se construit le dialogue démocratique.

Un chantier très important a démarré dans notre village au début de l'été. Les entreprises travaillent actuellement à la construction du réseau d'assainissement collectif de notre bourg. En parallèle, le réseau d'adduction d'eau potable est rénové par le S.I.A.E.P. de la région de VIELLA et le S.I.E.B.A.G. de RISCLE construit une canalisation nouvelle qui permettra d'alimenter le nouveau château d'eau de CANNET à partir de la production fournie par le Syndicat de PAU Nord Est. Trois conduites dans la même tranchée nécessitent la construction d'un ouvrage important. Le chantier bien mené par l'entreprise BAYOL de IBOS (65) et l'entreprise ACCHINI de MAUBOURGUET (65) provoque parfois une gêne importante pour les riverains et pour la circulation. Je remercie les riverains, les automobilistes, les transporteurs qui malgré les difficultés pour accéder à leur domicile ou pour circuler font toujours preuve de patience. Le réseau est construit en partie en terrain privé. Je remercie très sincèrement et très chaleureusement tous les propriétaires qui ont spontanément donné leur accord et signé les conventions de passage pour permettre que les conduites soient mises en place dans leurs terrains. Leurs accords ont permis d'éviter l'installation de nombreux postes individuels de relevage dans chaque maison du côté impair de la Grand Rue du Pacherenc. Grâce à ces accords, le montant global des travaux est légèrement diminué.

Comme je l'écrivais dans le précédent numéro, l'équipe municipale a conscience des situations difficiles que connaissent certaines familles. Je peux les assurer que nous sommes et que nous serons toujours à leur écoute et que nous mettrons tout en œuvre pour les aider si nécessaire.

Ensemble, avec le personnel communal dont je salue la compétence et le dévouement, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, de qualité, plus réactif, toujours à votre écoute, mieux à même de prendre en compte vos besoins et vos attentes multiples.

Avec vous, pour vous, nous allons continuer à travailler ensemble pour notre village.

Le Maire de VIELLA
Jean-François THOMAS





Budget 2014 – Extrait du compte administratif

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 387 270,70	G 431 871,14
	Section d'investissement	B 116 487,56	H 16 136,13
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 155 623,97
	Report en section d'investissement (001)	D	J 8 471,29
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 503 758,26	= G+H+I+J 612 102,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 387 270,70	= G+I+K 587 495,11
	Section d'investissement	= B+D+F 116 487,56	= H+J+L 24 607,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 503 758,26	= G+H+I+J+K+L 612 102,53



Budget 2015 – Investissement

Art	Objet Dépenses	Montant	Art	Objet Recettes	Montant
OPERATIONS FINANCIERES					
OO1	Déficit reporté	91 880,14	OO1	Excédent d'investissement reporté	
1641	remboursements capital emprunts	34 851,00	10222	FCTVA	13 314,79
165	Caution Logts	1 200,00	1068	Excédents de fonct capitalisés	91 880,14
	<i>S/Total 16 :</i>	36 051,00	165	Caution logements	1 200
			O21	Virement de la section fonctionnement	43 730,19
	TOTAL dépenses :	127 931,14		TOTAL recettes :	150 125,12
OPERATIONS EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE					
040-21318	Maison des Associations	15 000,00	1641	Emprunt à réaliser	19578,7
21311	Remplacement fenêtres mairie	3 523,92			
21318	Remplacement toiture logements maternelle	12 000,00			
2051	site internet	5 000,00			
21538	SDEG du Gers électrification	6 000,00			
2158	Ordinateur + disque dur	1 500,00			
21311	Isolation des combles	1 404,00			
2158	Roto-Fil + débroussailleuse	1 153,76			
	TOTAL dépenses équipements:	45 581,68			
	TOTAL DEPENSES réelles	173 512,82		TOTAL RECETTES	169 703,82
	Reste à réaliser	0,00		Reste à réaliser	0
	TOTAL DEPENSES	173 512,82		TOTAL RECETTES	173 512,82
POUR MEMOIRE et INSCRIPTION en dépenses et en recettes					
OPERATIONS D'ORDRE					
042-6811	Amortissements	3 809,00	040-280414	Amortissements	3 809,00
	total dépenses OO	3 809,00		total recettes OO	3 809,00
O23	Virement à section invt	43 730,19	O21	Virement de la section fond	43 730,19

❧ L'inflation du sacré républicain ❧

Nous avons emprunté le titre de cette page à un article de Serge BARCELLINI, maître de conférences en histoire à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

En effet, il écrit :

« Le calendrier commémoratif national est atteint d'inflation galopante... Trois raisons essentielles expliquent cette inflation : la montée des groupes de pression communautaire, le morcellement du monde combattant et la volonté des gouvernements de gérer les journées commémoratives comme des variables d'ajustement des revendications associatives. »

Cette analyse est sévère, mais, si nous listons les 14 commémorations nationales (dont 8 décidées depuis 2000 !), largement ignorées de nos lecteurs d'ailleurs, nous voyons apparaître le problème :

		Année où a été prise la décision :
19 mars	Victimes de la guerre d'Algérie	2012
Dimanche d'avril	Victimes de la Déportation	1954
8 mai	Armistice de 1945	1982
10 mai	Abolition de l'esclavage	2006
Dimanche de Mai	Jeanne d'Arc	1920
27 mai	Résistance	2015
8 juin	Morts en Indochine	2005
18 juin	Appel du Général de Gaulle	2006
16 juillet	Crimes racistes de l'Etat français	2000
25 septembre	Hommage aux Harkis	2003
2 novembre	Morts pour la France	1919
11 novembre	Armistice de 1918	1922
5 décembre	Morts pour la France en Algérie	2003

(Le 14 juillet est fête nationale).

Et nous voyons davantage apparaître ce problème lorsque nous réalisons qu'ici, à VIELLA, les quelques commémorations que nous honorons ne rassemblent que de rares Anciens Combattants et Viellanais, souvent âgés, qui se pressent autour de Monsieur le Maire.

Ici encore, nous sommes sévères, car il faut noter la présence régulière d'écoliers et de quelques Maîtresses, nous entendons par là de Professeures des écoles. Mais reconnaissons quand même que le défilé des porte-drapeaux dans notre artère centrale suscite plus d'étonnement que de ferveur.

Nous pourrions continuer ainsi jusqu'à la disparition de nos derniers porte-drapeaux, mais le Conseil a décidé de changer les choses et de recentrer ces commémorations sur un objet central et unique, la formation civique des jeunes générations.

D'abord, pourquoi une date unique ?

Parce que la multiplication des célébrations est la source de leur affaiblissement et que nous ne voulons pas choisir entre ces quatorze dates qui chacune a sa valeur. Il faut donc réduire ce nombre et le Conseil s'est enfin prononcé sur le choix d'une date unique, comme dans certaines communes ou comme dans certains pays étrangers, date unique qui est aussi le souhait d'un certain nombre d'associations d'Anciens combattants.

Dès lors, laquelle choisir ?

Le choix s'est porté sur la commémoration du 26 juillet 1944 ; ici, chez nous, 14 maquisards ont trouvé la mort au combat ou fusillés le soir même au bout du Pédéouen ; ces hommes menaient une guerre juste face à l'invasion Hitlérienne et à l'idéologie nazie ; bien sûr, ils auraient pu attendre que les Alliés délivrent la France, cela se serait fait sans eux, mais ils ont eu le courage et estimé de leur devoir de participer au combat en risquant leur vie.

Courage, devoir, ce sont des mots que l'on n'entend pas souvent « à la télé » qui nous rive à nos fauteuils ; ce sont des mots que nos enfants n'entendent pas souvent, heureusement choyés qu'ils sont dans notre société d'abondance.

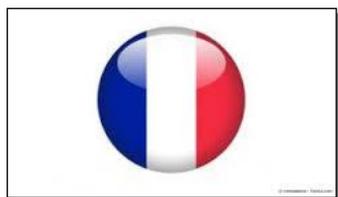
Et pourtant, maintenant que nos frontières sont largement ouvertes sur le monde, maintenant que nos emplois sont concurrencés par ceux de la terre entière, que des conflits insolubles débordent sur notre territoire, ne faudra-t-il pas à nos enfants beaucoup de courage et de sens du devoir pour que notre communauté, locale, nationale, européenne, continue à leur garantir une vie bonne ?

Nous le croyons et c'est pourquoi cet exemple des combats de la Résistance nous paraît de nature à leur faire comprendre que c'est par le courage, l'effort, l'exercice du devoir et de la solidarité, que notre communauté détruite a pu reprendre une place éminente dans le concert des nations.

On dira que le 26 juillet, la France est en vacances ; c'est vrai, mais enfin tout Viella ne part pas à la plage et toute date a son inconvénient : le temps est mauvais en novembre, le 8 mai est souvent l'occasion de « ponts » généreux, etc.

Alors cet article est d'abord un appel : aujourd'hui, le 26 juillet au Pédéouen, ce sont essentiellement des Anciens combattants venus d'ailleurs qui entourent le sous-préfet, le Conseiller départemental et le maire ; mais ces Anciens disparaissent et nous demandons que désormais ce soient les Viellonais, anciens ou nouveaux venus, qui viennent massivement **en fin de matinée le 26 juillet au Pédéouen** ; ce ne sera pas un grand sacrifice, mais ceci montrera que nous ne sommes pas une collection d'individus isolés dans leur égoïsme, mais une communauté concrète dont la solidarité est vivante.

Même unique, une célébration commémorative annuelle est-elle nécessaire ? Nous pensons que oui car, dans notre France qui est le pays des Droits de l'homme et il faut s'en réjouir, il faut rappeler qu'en face de chaque droit il existe un devoir, et que l'homme est plus grand dans l'accomplissement de ses devoirs que dans la jouissance de ses droits.



Assainissement ... Embêtements ...

Par deux fois déjà, nous vous avons entretenu, dans ce bulletin de ce vaste projet de créer au centre du village, un système **d'assainissement collectif** conforme aux standards écologiques d'aujourd'hui.

Il y a un an, nous indiquions que le **coût** du projet, révisé à la baisse par rapport aux projections de l'ancienne municipalité, allait s'élever à 1 360 700 €uros dont, après subventions et déductions diverses, 437 453 €uros restaient à la charge des bénéficiaires en remboursement d'un **emprunt** étalé sur 35 années.

La décision prise, nous sommes aujourd'hui au cœur de la réalisation du réseau ; au moment où nous écrivons, les travaux concernant l'Est du village, vers Maumusson, sont en voie d'achèvement.

Reprenant les mots de l'éditorial, nous nous félicitons d'abord de **l'esprit de coopération** de nos concitoyens, qui ont permis que les travaux de déroulent sur des terrains privés, malgré la gêne considérable et les dégradations temporaires qu'ils ont subies. Remarquons aussi que les **équipes de chantier** ont toujours été d'une grande **courtoisie** et qu'elles ont fait le maximum d'efforts pour faciliter la vie des riverains : itinéraires interdits laissés praticables chaque fois que possible et pendant les week-ends, passage ouvert en particulier au bus scolaire, explications claires sur l'avancement des travaux, etc.

Une réunion hebdomadaire de chantier permet aussi à la municipalité de coordonner les efforts de tous.

Ceci étant, la **gêne** est considérable et va s'accroître d'ici la fin de l'année.

Mais, il faut bien voir l'objet de ce vaste chantier : il s'agit de créer pour aujourd'hui et les générations futures un **système** qui établit des **conditions sanitaires** et **d'hygiène** parfaites au centre du village, en même temps qu'il satisfait aux normes écologiques les plus strictes.

Non, avec l'hiver qui s'approche, nous n'en avons pas fini avec les **embêtements**. Le plus dur reste à venir ; regardons-le avec courage et par sens du devoir et **solidarité**, rentrons en nous la colère qui nous assaille (le rédacteur, de tempérament bilieux, a été personnellement atteint) quand « on ne peut pas passer » ...





ODONYMIE... Suite

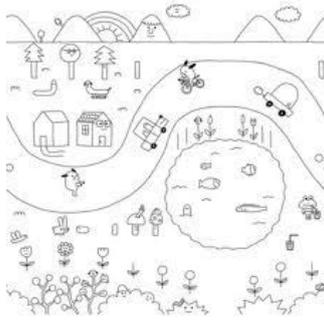
Dans les numéros précédents nous avons découverts ensemble un mot nouveau : « Odonymie », utilisé par l'administration dans sa littérature à l'adresse des communes. De même que la toponymie est l'étude, la science des noms de lieux, l'Odonymie, construit à partir du grec ancien « hodos » (qui signifie la route), est l'étude des noms de rue, de chemin ou de voies diverses.

A la demande de La Poste, nous avons déjà réalisé la dénomination des rues situées à l'intérieur de notre agglomération et attribué un numéro à chaque immeuble, côté pair et côté impair, suivant l'usage. Le travail a été réalisé par Mr Bernard RIBERT, avec le concours de chacun d'entre vous.

Aujourd'hui, il nous faut aller plus loin et nous intéresser à toutes les voies de la commune. C'est encore La Poste qui le demande, car elle ne pourra pas toujours dans l'avenir affecter des préposés à la distribution du courrier qui connaissent la géographie de notre village. De plus, avoir une adresse avec le nom d'une voie et un numéro peut être utile à nombre de vos relations, visiteurs, clients, ou livreurs par exemple.

Sur la commune, le cadastre recense 43 voies communales dont la longueur totale dépasse les 32 kilomètres ! C'est beaucoup et nous n'allons pas pouvoir mettre des pancartes aux extrémités de chacune de ces voies, auxquelles doivent être ajoutés les chemins départementaux qui traversent la commune comme ceux de Madiran, Maumusson ou Riscle.

La commune va donc entreprendre de réaliser une sélection de ces voies communales pour voir celles qu'il faut signaler en priorité par la mise en place d'un panneau, au-delà de ce qui a déjà été réalisé. Pour faciliter le travail de la commune, les avis de chacun sont les bienvenus ; vous pouvez faire part de vos propositions aux secrétaires de la mairie qui informeront le groupe de travail concerné. Vous pourrez en particulier donner votre avis sur les noms à retenir, sachant que, comme précédemment, nous privilégierons les noms déjà portés sur le cadastre.



Pour ce qui est de la localisation des habitations le long de ces voies, la numérotation utilisée pour les maisons du village n'est pas opérante ; nous avons choisi un système métrique, chaque habitation portant le numéro correspondant à la distance en mètres qui la sépare de l'origine de la voie. Pour les plus longues d'entre elles, nous pourrions avoir, par exemple, un numéro 1 125 ; ceci signifiera que la maison se situe à 1 125 mètres du panneau placé à l'origine de la voie. Ce procédé a un aspect pratique, car il avertit celui qui cherche une adresse de la distance qu'il doit parcourir pour y arriver.

Ce travail va se réaliser de manière progressive à partir de 2016 ; nous commencerons évidemment par les voies communales qui n'ont pas encore de nom et qui comptent un maximum d'habitations. Ici encore, faites part de vos souhaits ou de vos demandes à la mairie qui transmettra l'information au groupe de travail.

La prise en compte des voies communales représente une évolution ; la nouvelle désignation sera moins personnalisée ou poétique que l'ancienne, sans doute, mais nous devons nous adapter au nouveau tissu administratif et aux nouveaux services publics. Et ceci n'est sans doute qu'une étape, puisque demain nos enfants n'échangeront plus des adresses mais des coordonnées GPS...

Ce ne sera pas bien grave, s'ils savent encore lire une carte comme nous avons plaisir à le faire...



Médiathèque

La médiathèque est ouverte à tous.

Elle propose : romans, policiers, science-fiction, livres large vision, romans en langue étrangère (anglais et espagnol), livres audio, B D, documentaires, D V D , C D pour adultes et adolescents.

Elle accueille les enfants de l'école de VIELLA, deux matinées par trimestre où elle propose :

- Dessins, choix de livres à lire sur place et à emporter à l'école
- Lectures d'histoires par les bénévoles.

120 adhérents adultes et environ 30 enfants (par le biais de l'école) composent le public de la médiathèque pour une fréquentation de 5 à 10 personnes par jour d'ouverture.

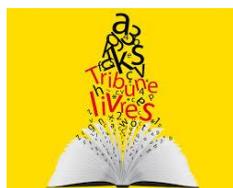
RAPPEL : * Ouverture de 9 à 12 H les mercredis et samedis
de 15 à 17 H les mercredis après midi

- 4 livres pour 3 semaines et par personne
- 1 D V D par semaine

Tous les 6 mois, la médiathèque d'AUCH avec son Bibliobus, change environ 500 ouvrages. Une navette, une fois par mois, peut apporter des ouvrages spécifiques commandés par les adhérents.

Dans le cadre de l'opération « Dire et lire à l'air », impulsée par la médiathèque départementale, la médiathèque de VIELLA a reçu, le 6 juin 2015, un spectacle autour des textes de Sam SHEPARD : « La vie, c'est ce qui vous arrive pendant que vous rêviez de faire autre chose », par la compagnie « les Amis de Monsieur » de TOULOUSE.

Ce spectacle a eu lieu dans une salle du Château de VIELLA prêté par Alain BORTOLUSSI et a été suivi d'un apéritif offert par le propriétaire et d'un buffet offert par la Mairie et préparé par les bénévoles ; agréable moment qui a permis la rencontre des spectateurs (nombreux) et des acteurs.



QUAND DEUX POULES SONT VOS POUBELLES

Le SICTOM vous offre deux poules destinées à consommer vos déchets organiques (épluchures, restes alimentaires, coquilles d'œufs ou d'huîtres etc...).

...Et vous aurez des œufs frais !

Les conditions d'obtention de ces poules sont les suivantes :

- 1- Vous devez remplir un questionnaire que vous trouverez dans votre mairie.
- 2- Vous devez posséder un espace clôturé d'au moins 40m².
- 3- Vous ne devez pas posséder déjà plus de 4 poules et vous ne devez pas posséder de coq !
- 4- Vous devez vous engager à conserver ces poules au moins deux ans.



Pour plus d'informations vous pouvez appeler le SICTOM au 05 62 08 93 84.

DES ABUS DANS ET AUTOUR DE NOS POUBELLES

Des utilisateurs indécents confondent nos containers avec des déchetteries.

D'autres déposent des bouteilles dans et auprès des containers au lieu de les déposer dans les containers verts conçus pour récupérer le verre.

Nous demandons à tous de respecter les lieux de collecte des ordures ménagères ainsi que le tri sélectif pour le bien de tous et de notre environnement.

VOILA CE QUE NOUS NE VOUDRIONS PLUS VOIR !!!





INFOS DU SICTOM OUEST

3 clés pour bien trier!

Les conteneurs jaunes sont dédiés uniquement à la collecte de vos **emballages** : tout élément qui emballe un produit non-dangereux de consommation

En 2013, vous avez produit:

Ordures Ménagères
249.7 kg par hab /an

Tri Sélectif
51 kg par hab /an

Emballages en verre
(pots, bocaux et bouteilles)
40 kg par hab /an

8 kg d'erreurs de tri par habitant et par an dans nos poubelles jaunes

A savoir:

Rendez-vous en mairie

Demandez -vos outils de collecte -votre stop pub

Les pneus, je les porte où?

Si vous achetez des pneus sur internet, demandez au fournisseur la reprise de vos vieux pneus. Il doit vous indiquer son prestataire (garage agréé)

Déposez les produits dangereux à la déchetterie

Des filières existent pour les piles, ampoules à économie d'énergie, les huiles, les pots de peintures, phytos, acides....

RÈGLE N°1
Mettre en vrac
RÈGLE N°2
Ne pas imbriquer
RÈGLE N°3
Bien vider



Le contenu de vos bacs jaunes est ensuite trié à la main au centre de tri. Respectez les consignes: pas de déchets dangereux ni coupants

Objectif 2020: moins de déchets

Plus que trier, aujourd'hui, nous devons réduire nos quantités de déchets et limiter l'enfouissement de nos ordures ménagères. Un plan d'actions est développé sur le département pour inciter à des gestes de prévention.

Saviez-vous que 30% de notre poubelle est constituée de déchets organiques (épluchures, restes alimentaires.....).

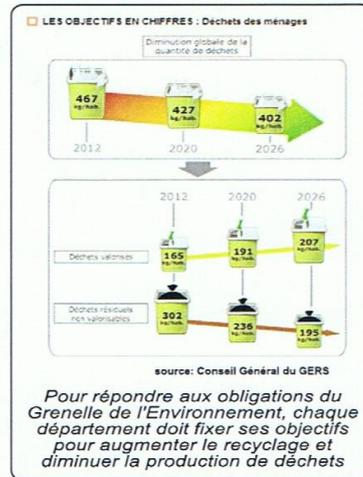
Ces déchets peuvent facilement être recyclés chez vous, soit par compostage, soit par alimentation animale.

Le compostage

Un kit compostage complet (composteur 400l, bioseau, mélangeur) est à votre disposition pour 10€ seulement, sur réservation auprès de votre SICTOM. Vous pourrez également bénéficier d'une mini-formation gratuite et d'un accompagnement.

Et les poules

150 kg de déchets en moins et des oeufs frais



Le SICTOM ouest vous propose d'accueillir gratuitement 2 poules pour réduire les déchets. Rendez-vous en mairie avant le 30 avril 2015

Des gestes simples aux grands effets!

Autocollant STOP PUB - 37KG

Caddie mini déchets - 33KG

Adopter 1 poule - 150 KG

STOP au gaspillage alimentaire - 20 KG



Rejoignez-nous!
05.62.08.93.84

sictomouest@blogspot.com



Vous le faites chez vous, faites -le ici!

Triez vos emballages

Dans le bac jaune, uniquement des **EMBALLAGES en vrac**



Ne pas mettre



restes de nourriture



vaisselle jetable



nappe en papier



serviettes et
essuie-tout



verre



cartons marron



emballages dans une
poche fermée



fût de bière



A demander
colonne à
verre mini
format pour
vos fêtes

Pour vos fêtes, demandez des conteneurs supplémentaires

Un doute, une question?



05.62.08.93.84

Prêt de 1000
verres
réutilisables



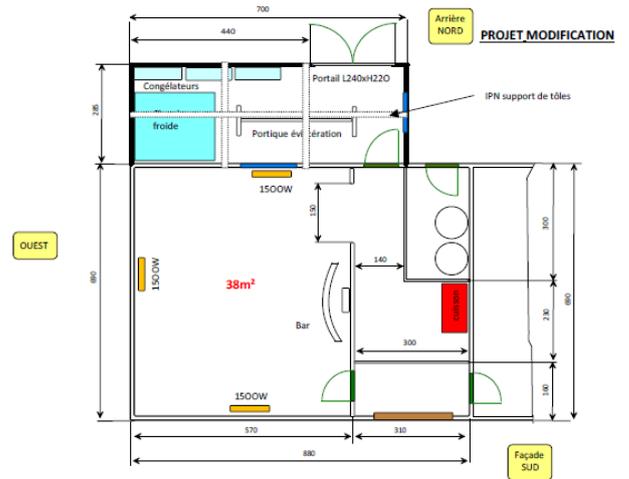
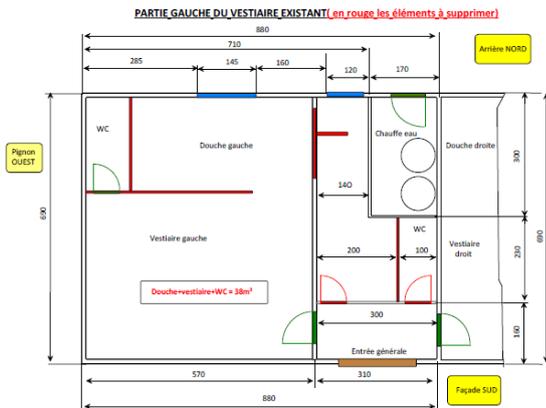
trigone

Syndicat Mixte de production d'eau potable
et de traitement des déchets du Gers



ECO
EMBALLAGES

MAISON DE LA CHASSE et des ASSOCIATIONS



AVANT (vue côté Nord)



APRÈS (vue côté Nord)



Fondations extérieur



Montage murs extérieurs



Mise en place chambre froide



Extérieur fini



Doublage intérieur



Evier et plan de travail



Piano



Salle à manger

Les chasseurs se sont mobilisés sous la direction des deux co-présidents de la société de chasse, la Saint-Hubert Viellanaise, Didier LABORDE et Francis TAUZIN.

En effet, un petit groupe de chasseurs (de 6 à 10 suivant leurs disponibilités) s'est employé à transformer la moitié de la surface des vestiaires près du stade afin de réaliser une salle de 30m² pouvant recevoir les chasseurs pour les repas servis après les battues aux chevreuils, aux renards ou aux sangliers.

Une cuisine de 15m² a été aménagée et équipée d'un piano pour cuisiner, d'un évier à deux bacs, d'un lave-vaisselle et d'un réfrigérateur.

De plus, une salle d'éviscération de 20m² carrelée du sol au plafond a été entièrement construite à l'extérieur avec une porte de communication vers la cuisine et la salle à manger.

Ces travaux ont pu être réalisés grâce à l'attribution par le conseil municipal de VIELLA d'une somme de 15 000,00 € pour l'achat des matériaux et de certains équipements.

La société de chasse a aussi financé l'achat de matériel ainsi que le coût des repas servis tous les samedis midi, pour une somme globale d'environ 2 500,00 €.

La main d'œuvre était donc constituée par quelques chasseurs bénévoles. Ils ont effectué depuis le début du mois de Mai environ 1000 heures de travail !

Un grand merci donc à tous ceux qui se sont rendus disponibles tous les samedis matins ou autres jours de la semaine. Merci aussi à Claude qui nous préparait régulièrement les repas du samedi midi avec l'aide d'épouses de quelques chasseurs.

Cette aventure qui a permis de réaliser ces beaux travaux fut aussi une belle aventure humaine.

***** N'oublions pas que cette salle lorsqu'elle ne sera pas utilisée par les chasseurs, pourra être utilisée par des associations qui en feront la demande auprès de la mairie, qui en connaîtra les disponibilités et le mode de fonctionnement *****

LA SAINT- HUBERT VIELLANAISE



Même si les chasseurs deviennent des bâtisseurs ils n'en demeurent pas moins des chasseurs !

Voici le bilan des battues de la saison passée :

56 chevreuils, 22 sangliers et 25 renards.

Comme l'année dernière 30 faisans et 30 perdreaux ont été lâchés progressivement à partir des cages de pré-lâcher dès le début du mois d'août.

Du gibier de tir a aussi été lâché quelques jours avant l'ouverture : il s'agit de 30 faisans et 30 perdreaux.

La saison dernière s'est déroulée parfaitement et faisons en sorte que cela continue.

Soyons vigilants et restons prudents.

Bonne fin de saison à tous les passionnés de la chasse.

P.S. : N'oubliez pas que tout chasseur (même en palombière) doit s'acquitter du montant de la carte, indispensable pour la survie de notre société de chasse.



Accession à la propriété : La Commune de VIELLA est éligible au prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter.

Qu'est-ce que le prêt à taux zéro ?



Le prêt à taux zéro, ou PTZ (dénommé également PTZ+), a été progressivement modifié afin de favoriser l'accès social à la propriété des ménages modestes.

Reconduit en 2014 par le [décret n° 2013-1227 du 27 décembre 2013](#), il a été assoupli au 1er octobre 2014 et à nouveau au 1er janvier 2015. Il est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017. Il s'agit d'un prêt immobilier sans frais de dossier et dont les intérêts sont à la charge de l'État, attribué sous conditions de ressource aux personnes n'ayant pas été propriétaires depuis au moins deux ans.

Le PTZ est attribué sous conditions de ressources pour l'acquisition d'une résidence principale neuve, ou vendue par le bailleur social à son occupant. Depuis le 1er janvier 2015, il est également ouvert à l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural.

L'achat dans l'ancien à réhabiliter est introduit par l'[article 59 de la loi de finances pour 2015](#), qui a prolongé le PTZ jusqu'au 31 décembre 2017. Cet article assouplit les conditions d'achat dans le parc social et supprime la condition de performance énergétique.

La durée de remboursement du prêt ne peut excéder 25 ans. Son montant est modulé selon la composition et les ressources du foyer, et selon la zone géographique. En fonction des ressources du foyer, le remboursement peut être différé.

Le [décret n° 2014-889 du 1er août 2014](#) a modifié les plafonds de ressources, les quotités de prêt, les plafonds d'opération ainsi que les profils de remboursement ;

Le [décret n° 2014-1103 du 30 septembre 2014](#) permet un allongement du différé d'amortissement (tranche 2 et 3) ainsi qu'un allongement de la durée du prêt pour la tranche 3

Les modalités du prêt sont fixées par les [articles L31-10-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation](#).

Pour en savoir plus

- Le site Service public édite une fiche sur le [prêt à taux zéro](#), ainsi qu'une liste de [questions réponses sur le PTZ](#)
- [Qu'est-ce que le PTZ ?](#) sur le site du ministère chargé du logement, avec un [calculateur](#) valable pour les prêts émis à compter du 1er janvier 2014
- [Prêt à taux zéro, sur le site de l'ANIL](#), Agence nationale pour l'information sur le logement, ainsi qu'un [outil de calcul du PTZ](#) ; une présentation de [la réforme du PTZ](#) au 1er octobre 2014, ainsi que l'analyse des nouveautés du [PTZ : offres de prêt émises en 2015](#)
- Fiche pratique [le prêt à taux zéro](#) sur le site de l'Institut national de la Consommation (INC) : conditions d'obtention du prêt, logements concernés, montant du prêt...
- [Le prêt à taux zéro +, sur le site Les clés de la banque](#)

LE PARCOURS SANTÉ



Un parcours santé vous est proposé autour du stade (voir plans ci-contre) .

Il est constitué de 9 postes comportant chacun un exercice physique à réaliser.

Ces exercices peuvent être réalisés à tout âge, (sauf les barres à ramper sans doute !).

Vous pouvez aussi marcher ou courir sur tout le parcours sans réaliser les exercices.



Distance totale du parcours : 550m.

Distances entre 2 postes : 52,5m

Distance Départ-poste 1 : 60m

Distance Poste 19-arrivée : 70m

Total : $(8 \times 52,5) + 60 + 70 = 550m$.

Délégation Territoriale de GERS
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires
Courriel: ars-dt32-pgas@ars.sante.fr
Téléphone: 05 62 61 55 80
Fax : 05 62 61 55 90

S.I.A.E.P DE VIELLA

Mairie

32400 VIELLA

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

VIELLA

Prélèvement et mesures de terrain du 12/10/2015 à 12h40 pour l'ARS et par MÉLANIE VANDERVALLE
Nom et type d'installation : VIELLA (UNITE DE DISTRIBUTION)
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Nom et localisation du point de surveillance : ECOLE - VIELLA (EVIER CANTINE)
Code point de surveillance : 0000000869 Code installation : 000228 Type d'analyse : MPD1B
Code Sise analyse : 00057263 Référence laboratoire : 1509300212200 Numéro de prélèvement : 03200054634

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 03200054634)
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

vendredi 16 octobre 2015

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Prélèvement sous accréditation	0	-				
Température de l'eau	19,5	°C				25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,21	mg/LCl2				
Chlore total	0,24	mg/LCl2				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,4	NFU				2,0
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,0	unité pH			6,5	9,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	334	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-IMS	0	n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		

A VOUS DE JOUER !

						8	1
		9	2		8		
		2	5	3			
	4			5		2	1
	8			7		3	
			3			6	4
4	1		6				3
			4			6	
							7

. O N D E Remplacer chaque point
 G E C K . par une lettre pour former
 . A C A O des mots horizontaux.
 T E N I . Vous obtiendrez alors
 . I G N E un mot à lire verticalement
 A H U R .
 . N C R E

	1	2	3	4	5
A	N				
B		V			
C	T			I	
D					
E			N		

Compléter la grille ci-contre sachant que les mots horizontaux et verticaux sont identiques.

Pour vous aider la définition de la colonne 2 est :

Pas totalement rond.

-QUIZ- LES PYRÉNÉES

Inscrivez la lettre correspondant à la bonne réponse dans la case portant le numéro de la question (vous découvrirez une ville).

1- Quel est le point culminant des Pyrénées ?

F- Pic d'Aneto P- Vignemale C- Pic du midi d'Ossau

6-Comment appelle-t-on les chamois des Pyrénées ?

O- Gypaètes A- Les Desmans I- Les Isards

2- Quel nom porte le chemin de randonnée qui traverse Les Pyrénées françaises d'est en ouest ?

R- GR10 H- GR14 A- GR20

7- Comment nomme-t-on les torrents des Pyrénées ?

M- Coulée G- Gave L- Grau

3- Quel département la chaîne des Pyrénées ne traverse-t-elle pas ?

N- Ariège T- Haute Garonne O- Tarn et Garonne

8- Dans quelle région se situe Toulouse ?

U- Languedoc-Roussillon N- Midi-Pyrénées S-Aquitaine

4- Quelle station de ski ne se situe pas dans les Pyrénées

N- Les Houches E- Les Angles I- La Pierre-Saint-Martin

9- Quel nom portent les habitants de Biarritz ?

A- Les Biarrots S- Les Biterrois E- Les Biarritiens

5- Sur quelle distance s'étend la chaîne des Pyrénées D'ouest en est ?

G- 340 km T- 430 km R- 580 km

10- En 1997, l'un de ces sites a été classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Lequel ?

T- La ville de Lourdes E- Le Massif du Canigou

N- Le cirque de Gavarnie

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

- Une page d'histoire de Viella -

- Séance du 16 Mars 1961. -

L'An mil neuf cent soixante et un, le seize Mars à vingt-une heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mousien Pagès, Maire.

Étaient Présents : M.M. Pagès. Lagrave. Bru. Bayouette. Labat. Dubosc. Darmaillacq. Dubadie. Lassene. Laborde. Euviau
Absents : Dubalen. Cachoy.

Le Conseil Municipal accepte la candidature de Mousien Barrère Henri, comme Agent Communal.

Mousien Gottenège, cantonnier municipal, ayant demandé à être employé à temps complet, satisfaction lui est donnée par l'Assemblée, sous réserve que toutes précisions seront demandées sur les conditions particulières d'embauchage à Mousien Momen.

Mousien Rostouche, Directeur d'école, ayant demandé la construction d'un portique, Mousien Bayouette est chargé de présenter un devis.

Faute de crédits, une demande de subvention de l'Association Départementale des Anciens Combattants, est repoussée.

Pour le nettoyage des vitres du groupe scolaire, il sera demandé à Madame Laborde s'il lui est possible de l'effectuer.

Mousien Dubosc est chargé de prendre contact avec Mousien Momen au sujet du réseau d'assainissement du Bourg et d'obtenir que les travaux soient effectués dans le courant de l'été.

Le projet de construction de la salle du Foyer Rural, pris en considération par l'Assemblée par 9 voix pour et 2 bulletins blancs. Les ressources correspondantes seront inscrites au budget en cours.





SOLUTIONS

A VOUS DE JOUER ! - SOLUTIONS -

5	3	4	7	6	9	8	1	2
1	7	9	2	4	8	3	5	6
8	6	2	5	3	1	9	7	4
9	4	3	8	5	6	7	2	1
2	8	6	1	7	4	5	3	9
7	5	1	3	9	2	6	4	8
4	1	7	6	8	5	2	9	3
3	9	8	4	2	7	1	6	5
6	2	5	9	1	3	4	8	7

S O N D E Remplacer chaque point
 G E C K O par une lettre pour former
 M A C A O des mots horizontaux.
 T E N I A Vous obtiendrez alors
 L I G N E un mot à lire verticalement
 A H U R I
 E N C R E

	1	2	3	4	5
A	N	O	T	E	R
B	O	V	A	L	E
C	T	A	T	I	N
D	E	L	I	R	E
E	R	E	N	E	S

Compléter la grille ci-contre sachant que les mots horizontaux et verticaux sont identiques.

Pour vous aider la définition de la colonne 2 est :

Pas totalement rond.

-QUIZ- LES PYRÉNÉES

Inscrivez la lettre correspondant à la bonne réponse dans la case portant le numéro de la question (vous découvrirez une ville).

1- Quel est le point culminant des Pyrénées ?

F- Pic d'Aneto P- Vignemale C- Pic du midi d'Ossau

2- Quel nom porte le chemin de randonnée qui traverse Les Pyrénées françaises d'est en ouest ?

R- GR10 H- GR14 A- GR20

3- Quel département la chaîne des Pyrénées ne traverse-t-elle pas ?

N- Ariège T- Haute Garonne O- Tarn et Garonne

4- Quelle station de ski ne se situe pas dans les Pyrénées

N- Les Houches E- Les Angles I- La Pierre-Saint-Martin

5- Sur quelle distance s'étend la chaîne des Pyrénées D'ouest en est ?

G- 340 km T- 430 km R- 580 km

6- Comment appelle-t-on les chamois des Pyrénées ?

O- Gypaètes A- Les Desmans I- Les Isards

7- Comment nomme-t-on les torrents des Pyrénées ?

M- Coulée G- Gave L- Grau

8- Dans quelle région se situe Toulouse ?

U- Languedoc-Roussillon N- Midi-Pyrénées S- Aquitaine

9- Quel nom portent les habitants de Biarritz ?

A- Les Biarrots S- Les Biterrois E- Les Biarritiens

10- En 1997, l'un de ces sites à été classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Lequel ?

T- La ville de Lourdes E- Le Massif du Canigou
 N- Le cirque de Gavarnie

1	F	2	R	3	O	4	N	5	T	6	I	7	G	8	N	9	A	10	N
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---

État Civil



Les Décès :



Madame MONCOUCUT Marie Elisabeth née le 24 novembre 1917 à VIELLA
Décédée le 18 décembre 2014 à RISCLE (Gers)

Monsieur ROCA Ulysse né le 11 octobre 1926 à VIELLA
Décédé le 02 janvier 2015 à AIRE sur l'Adour (Landes)

Monsieur EYMA Jean né le 02 février à LUGON (Gironde)
Décédé le 06 janvier 2015 à MONT de MARSAN (Landes)

Monsieur BORTOLUSSI Ferruccio né le 15 février 1932 à SEST AI REGENA (ITALIE)
Décédé le 08 janvier 2015 à VIELLA (Gers)

Monsieur SURKUS Kurt né le 14 novembre 1923 à LANGENDORF (PRUSSE ORIENTALE)
Décédé le 10 janvier 2015 à MAUVEZIN (Gers)

Madame DEJOUX née MOURET Yvette Marthe née le 11 avril 1924 à RIBAROUY (64)
Décédée le 08 janvier 2015 à AIRE sur l'Adour (Landes)

Madame TERRENEGRE née LORIN Eliane née le 03 août 1917 à NEMOURS (77)
Décédée le 11 mars 2015 à JURANÇON (64)

Madame DUBOSC née QUINTAA Fernande née le 01 juillet 1922 à AURENSAN (32)
Décédée le 07 avril 2015 à AIRE sur l'Adour (Landes)

Monsieur DABADIE André Bernard Gabriel né le 27 juin 1938 à URGOSSE (32)
Décédé le 14 mai 2015 à VIELLA (Gers)

Madame METTETAL née PEUGEOT Georgette née le 29 juillet 1923 à HERIMONCOURT (25)
Décédée le 22 mai 2015 à VIELLA (Gers)

Madame PAGES née DARAGNEZ Pierrette Georgette née le 28 mars 1936 à
Décédée le 06 août 2015 à AIRE sur l'Adour (Landes)

Les Mariages :

M. Stéphane LAMARRIGUE et Mme Ariane AMROUNI
Mariés le 04 juillet 2015 à VIELLA (Gers)

M. Patrice Joseph VIAU et Mme Angeline LEROUGE
Mariés le 22 août 2015 à VIELLA (Gers)

